



DECISION N°2024/10

Actualisant des tarifs municipaux des différentes prestations des services restauration, enfance et jeunesse pour l'année 2025

Le Maire de la Commune de SAINT MARTIN DE SEIGNANX :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération n°2020/16 en date du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué certaines de ses compétences à M. le Maire, et notamment de «Fixer, lorsqu'ils ne sont pas prévus par une délibération, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées».



Vu le tableau de regroupement et d'harmonisation des tarifs ci-de

A – Tarifs restauration et enfance
A-1 - Restauration et garderie (accueil du matin et du soir)
A -2a -Accueil mercredis scolaires - journée
A -2b -Accueil mercredis scolaires -demi-journée avec repas
A -2c-Accueil mercredis scolaires -demi-journée sans repas
A -3a -Accueil extrascolaire - Pénalités
A -3b -Accueil extrascolaire - journée
A -3c -Accueil extrascolaire -demi-journée avec repas
A -3d -Accueil extrascolaire sans repas
A -4 -Séjours extrascolaires
B – Tarif service jeunesse (adolescents)
B -1 - Adhésion service
B -2 -a – Sorties et activités - journée
B -2 - b - Sorties et activités – demi-journée
B -3 - Séjours

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser l'ensemble des tarifs municipaux ;

CONSIDERANT la nécessité de présenter les services d'accueil des services enfance et jeunesse en communiquant les coûts de revient, les différents financements ainsi que la participation des familles avant et après ATL et bons vacances ;

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer la présentation avant et après Bons Vacances (BV et ATL) des séjours et accueils des services enfance et jeunesse ;

CONSIDERANT donc la nécessité de créer ou faire évoluer les tarifs 2025 des différentes prestations des services restauration, enfance et jeunesse pour l'année 2025 ;

DECIDE

Article 1 : que les nouvelles grilles tarifaires des tarifs des différentes prestations des services municipaux de restauration, enfance et jeunesse seront les suivantes :



A -1 - Restauration et garderie

A-1 Restauration avec périscolaire midi et garderie d'accueil du matin et du soir

"La participation demandée aux familles pour la restauration scolaire englobe les activités pédagogiques sur le temps de pause méridienne (sans distinction du coût de la restauration et du périscolaire). Concernant les PAI sans repas, seule l'activité pédagogique est facturée (par simplification les tarifs péri-matin sont appliqués, le temps d'accueil étant similaire) ».

Restauration avec périscolaire midi. Accueils périscolaires matin, soir avec ou sans coup de pouce						
TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX	A - Repas et péri midi	B - Péri matin et PAI midi (*)	C - Péri soir avec collation	D - Péri matin & soir et collation	Péri soir Coup de pouce	
					E - Sans péri matin	F - Avec péri matin
0 à 300	1,00 €	0,62 €	0,83 €	1,03 €	1,14 €	1,34 €
300,01 à 449		0,73 €	0,93 €	1,14 €	1,24 €	1,45 €
449,01 à 650	1,55 €	0,88 €	1,14 €	1,45 €	1,55 €	1,86 €
650,01 à 800	2,15 €					
800,01 à 1000	2,55 €	1,09 €	1,34 €	1,81 €	1,96 €	2,43 €
1000,01 à 1100	3,10 €	1,34 €	1,60 €	2,17 €	2,27 €	2,84 €
1100,01 à 1200	3,60 €	1,55 €	1,86 €	2,48 €	2,68 €	3,30 €
1200,01 à 1400	3,90 €	1,76 €	2,01 €	2,73 €	2,89 €	3,61 €
1400,01 à 1800	4,20 €	2,01 €	2,32 €	3,20 €	3,35 €	4,23 €
1800,01 à 3000	4,45 €	2,12 €	2,43 €	3,35 €	3,51 €	4,43 €
3000,01 ET +	4,65 €	2,17 €	2,48 €	3,40 €	3,61 €	4,54 €
sans QF	4,65 €	2,17 €	2,48 €	3,40 €	3,61 €	4,54 €
Adultes, usagers extérieurs	5,75 €	-	-	-	-	-
Enfant placé chez assistant familial et/ou statut particulier (**)	1,00 €	0,62 €	0,83 €	1,03 €	1,14 €	1,34 €

Sans QF : familles en attente transmission papiers, pas de communication des justificatifs ou familles parties en fin d'année scolaire

(*) PAI midi : Sous condition d'un PAI avec impossibilité de consommer les repas proposés par la commune et sur certificat médical du médecin scolaire.

(**) Familles ukrainiennes titulaires d'une autorisation provisoire de séjour "bénéficiaires de la protection temporaire"



A -2 – Enfance – Mercredis scolaires

ID : 040-214002735-20241223-DEC2024_10-AU

A-2.a - Accueil mercredis scolaires - journée

(*) Prix de revient : Les coûts sont basés sur les données 2023, ils ne prennent pas en compte les augmentations constatées en 2024.

(**) Sur communication des justificatifs et sous réserve des droits ouverts à la CAF et/ou du Département

Tarif journée avec repas - Département et hors Département							
TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX	Prix de revient (*)	PSO CAF (**)	Aide Départ. (**)	Part. de la commune	Tarif	ATL CAF (**)	Prix à payer par les familles
Allocataire CAF des Landes							
avec BV, 0<QF<449	56,16 €	5,31 €	0,00 €	40,85 €	10,00 €	8,00 €	2,00 €
avec BV, 449,01<QF<794				40,45 €	10,40 €	6,00 €	4,40 €
avec BV, 794,01<QF<1000				39,05 €	11,80 €	3,00 €	8,80 €
sans BV, 1000,01 <QF<1100				37,95 €	12,90 €		12,90 €
sans BV, 1100,01 <QF<1200				36,35 €	14,50 €		14,50 €
sans BV, 1200,01 <QF<1400				34,85 €	16,00 €		16,00 €
sans BV, 1400,01 <QF<1800				33,85 €	17,00 €		17,00 €
sans BV, 1800,01 <QF<3000				32,85 €	18,00 €		18,00 €
sans BV, QF>3000,01				31,25 €	19,60 €		19,60 €
Non allocataire CAF des Landes							
Enfant placé chez assistant familial et/ou statut particulier (***)	56,16 €	5,31 €	0,00 €	40,85 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €
sans QF			0,00 €	36,56 €	19,60 €		19,60 €

(***) Familles ukrainiennes titulaires d'une autorisation provisoire de séjour "bénéficiaires de la protection temporaire"

A-2. b - Accueil mercredis périscolaires - Demi-journée avec repas

(*) Prix de revient : Les Coût sont basés sur les données 2023, ils ne prennent pas en compte les augmentations constatées en 2024.

(**) Sur communication des justificatifs et sous réserve des droits ouverts à la CAF et/ou du Département

Tarif demi - journée avec repas - Département et hors Département							
TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX	Prix de revient (*)	PSO CAF (**)	Aide Départ. (**)	Part. de la commune	Tarif	ATL CAF (**)	Prix à payer par les familles
Allocataire CAF des Landes							
avec BV, 0<QF<449	34,96 €	2,66 €	0,00 €	26,80 €	5,50 €	4,00 €	1,50 €
avec BV, 449,01<QF<794				26,30 €	6,00 €	3,00 €	3,00 €
avec BV, 794,01<QF<1000				26,30 €	6,00 €	1,50 €	4,50 €
sans BV, 1000,01 <QF<1100				22,60 €	9,70 €		9,70 €
sans BV, 1100,01 <QF<1200				21,50 €	10,80 €		10,80 €
sans BV, 1200,01 <QF<1400				20,10 €	12,20 €		12,20 €
sans BV, 1400,01 <QF<1800				19,10 €	13,20 €		13,20 €
sans BV, 1800,01 <QF<3000				18,00 €	14,30 €		14,30 €
sans BV, QF>3000,01				16,90 €	15,40 €		15,40 €
Non allocataire CAF des Landes							
Enfant placé chez assistant familial et/ou statut particulier (***)	34,96 €	2,66 €	0,00 €	26,80 €	5,50 €	4,00 €	1,50 €
sans QF				19,56 €	15,40 €		15,40 €

(***) Familles ukrainiennes titulaires d'une autorisation provisoire de séjour "bénéficiaires de la protection temporaire"



temporaire"

A- 2. c - Accueil mercredis périscolaires - Demi-journée sans repas

(*) Prix de revient : Les Coût sont basés sur les données 2023, ils ne prennent pas en compte les augmentations constatées en 2024.

(**) Sur communication des justificatifs et sous réserve des droits ouverts à la CAF et/ou du Département

Tarif demi - journée sans repas - Département et hors Département							
TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX	Prix de revient	PSO CAF (**)	Aide Départ (**)	Part. de la commune	Tarif	ATL CAF (**)	Prix à payer par les familles
Allocataire CAF des Landes							
avec BV, 0<QF<449	24,96 €	2,66 €	0,00 €	16,80 €	5,50 €	4,00 €	1,50 €
avec BV, 449,01<QF<794				16,30 €	6,00 €	3,00 €	3,00 €
avec BV, 794,01<QF<1000				16,30 €	6,00 €	1,50 €	4,50 €
sans BV, 1000,01 <QF<1100				14,90 €	7,40 €		7,40 €
sans BV, 1101,01 <QF<1200				14,40 €	7,90 €		7,90 €
sans BV, 1200,01 <QF<1400				13,80 €	8,50 €		8,50 €
sans BV, 1400,01 <QF<1800				13,30 €	9,00 €		9,00 €
sans BV, 1800,01 <QF<3000				12,30 €	10,00 €		10,00 €
sans BV, QF>3000,01				11,40 €	10,90 €		10,90 €
Non allocataire CAF des Landes							
Enfant placé chez assistant familial et/ou statut particulier (***)	24,96 €	2,66 €	0,00 €	16,80 €	5,50 €	4,00 €	1,50 €
sans QF				14,06 €	10,90 €		10,90 €

(***) Familles ukrainiennes titulaires d'une autorisation provisoire de séjour "bénéficiaires de la protection temporaire"



A -3 – Enfance – Extrascolaire

A-3.a - Pénalités : Pour chaque absence injustifiée, une pénalité financière d'un montant de 20,00€ sera appliquée en complément de la journée due.

A- 3.b - Accueil extrascolaire - journée

(*) Prix de revient : Les Coût sont basés sur les données 2023, ils ne prennent pas en compte les augmentations constatées en 2024.

(**) Sur communication des justificatifs et sous réserve des droits ouverts à la CAF et/ou du Département

Tarif journée avec repas - Département et hors Département							
TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX	Prix de revient (*)	PSO CAF (**)	Aide Départ. (**)	Part. de la commune	Tarif	ATL CAF (**)	Prix à payer par les familles
Allocataire CAF des Landes							
avec BV, 0<QF<449	49,92 €	4,72 €	0,00€	35,20 €	10,00 €	8,00 €	2,00 €
avec BV, 449,01<QF<794				34,80 €	10,40 €	6,00 €	4,40 €
avec BV, 794,01<QF<1000				33,40 €	11,80 €	3,00 €	8,80 €
sans BV, 1000,01 <QF<1100				32,30 €	12,90 €		12,90 €
sans BV, 1100,01 <QF<1200				30,70 €	14,50 €		14,50 €
sans BV, 1200,01 <QF<1400				29,20 €	16,00 €		16,00 €
sans BV, 1400,01 <QF<1800				28,20 €	17,00 €		17,00 €
sans BV, 1800,01 <QF<3000				27,20 €	18,00 €		18,00 €
sans BV, QF>3000,01				25,60 €	19,60 €		19,60 €
Non allocataire CAF des Landes							
Enfant placé chez assistant familial et/ou statut particulier (***)	49,92 €	4,72 €	0,00 €	35,20 €	10,00 €	8,00 €	2,00 €
sans QF				30,32 €	19,60 €		19,60 €

(***) Familles ukrainiennes titulaires d'une autorisation provisoire de séjour "bénéficiaires de la protection temporaire"

A- 3.c - Accueil extrascolaire - Demi-journée avec repas

(*) Prix de revient : Les Coût sont basés sur les données 2023, ils ne prennent pas en compte les augmentations constatées en 2024.

(**) Sur communication des justificatifs et sous réserve des droits ouverts à la CAF et/ou du Département

Tarif demi -journée avec repas - Département et hors Département							
TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX	Prix de revient (*)	PSO CAF (**)	Aide Départ. (**)	Part. de la commune	Tarif	ATL CAF (**)	Prix à payer par les familles
Allocataire CAF des Landes							
avec BV, 0<QF<449	34,96 €	2,66 €	0,00 €	26,80 €	5,50 €	4,00 €	1,50 €
avec BV, 449,01<QF<794				26,30 €	6,00 €	3,00 €	3,00 €
avec BV, 794,01<QF<1000				26,30€	6,00 €	1,50 €	4,50 €
sans BV, 1000,01 <QF<1100				22,60 €	9,70 €		9,70 €
sans BV, 1100,01 <QF<1200				21,50 €	10,80 €		10,80 €
sans BV, 1200,01 <QF<1400				20,10 €	12,20 €		12,20 €
sans BV, 1400,01 <QF<1800				19,10 €	13,20 €		13,20 €
sans BV, 1800,01 <QF<3000				18,00 €	14,30 €		14,30 €
sans BV, QF>3000,01				16,90 €	15,40 €		15,40 €
Non allocataire CAF des Landes							
Enfant placé chez assistant familial et/ou statut particulier (***)	34,96 €	2,66 €	0,00 €	26,80 €	5,50 €	4,00 €	1,50 €
sans QF				19,56 €	15,40 €		15,40 €

(***) Familles ukrainiennes titulaires d'une autorisation provisoire de séjour "bénéficiaires de la protection temporaire"



A- 3. d - Accueil extrascolaire - Demi-journée sans repas

(*) Prix de revient : Les Coût sont basés sur les données 2023, ils ne prennent pas en compte les augmentations constatées en 2024.

(**) Sur communication des justificatifs et sous réserve des droits ouverts à la CAF et/ou du Département

Tarif demi - journée sans repas -Département et hors Département							
TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX	Prix de revient (*)	PSO CAF (**)	Aide Départ. (**)	Part. de la commune	Tarif	ATL CAF (**)	Prix à payer par les familles
Allocataire CAF des Landes							
avec BV, 0<QF<449	24,96 €	2,66 €	0,00 €	16,80 €	5,50 €	4,00 €	1,50 €
avec BV, 449,01<QF<794				16,30 €	6,00 €	3,00 €	3,00 €
avec BV, 794,01<QF<1000				16,30 €	6,00 €	1,50 €	4,50 €
sans BV, 1000,01 <QF<1100				14,90 €	7,40 €		7,40 €
sans BV, 1101,01 <QF<1200				14,40 €	7,90 €		7,90 €
sans BV, 1200,01 <QF<1400				13,80 €	8,50 €		8,50 €
sans BV, 1400,01 <QF<1800				13,30 €	9,00 €		9,00 €
sans BV, 1800,01 <QF<3000				12,30 €	10,00 €		10,00 €
sans BV, QF>3000,01				11,40 €	10,90 €		10,90 €
Non allocataire CAF des Landes							
Enfant placé chez assistant familial et/ou statut particulier (***)	24,96 €	2,66 €	0,00 €	16,80 €	5,50 €	4,00 €	1,50 €
sans QF				14,06 €	10,90€		10,90 €

(***) Familles ukrainiennes titulaires d'une autorisation provisoire de séjour "bénéficiaires de la protection temporaire"



A -4 – Enfance – Séjours

A-4. - Séjours extrascolaire enfance

(*) Les Coût sont basés sur les données 2023, ils ne prennent pas en compte les augmentations constatées en 2024

(**) Les participations des familles sont présentées sous réserve de communication des justificatifs et des droits aux BV (ATL) CAF et/ou du Département. Dans le cas contraire, leur participation est augmentée desdits bons vacances

Tarifs séjours extrascolaires enfance							
Séjours 2 jours							
TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX	Prix de revient (*)	PSO CAF	Part. de la commune	Tarifs	BV CAF (**)	BV Départ	Prix à payer par les familles
Allocataire CAF des Landes							
Avec BV; 0 à 357	124,80	12,40	67,40	45,00	28,00	10,25	6,75
Avec BV; 357,01 à 449			67,40	45,00	28,00	8,00	9,00
Avec BV; 449,01 à 621			67,40	45,00	24,00	7,50	13,50
Avec BV; 621,01 à 794			67,40	45,00	24,00	-	21,00
Avec BV; 794,01 à 820			67,40	45,00	20,00	-	25,00
Avec BV; 820,01 à 1000			67,40	45,00	20,00	-	25,00
Sans BV; 1000,01 à 1100			62,40	50,00			50,00
Sans BV; 1100,01 à 1200			59,40	53,00			53,00
Sans BV; 1200,01 à 1400			59,40	53,00			53,00
Sans BV; 1400,01 à 1800			55,40	57,00			57,00
Sans BV; 1800,01 à 3000			52,40	60,00			60,00
Sans BV; 3000,01 ET +			49,40	63,00			63,00
Non allocataire CAF des Landes							
Enfant placé chez assistant familial et/ou statut particulier (***)	124,80	0,00	79,80	45,00			45,00
sans QF	124,80	0,00	61,80	63,00			63,00



Tarifs séjours extrascolaires enfance

Séjours 3 jours

TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX	Prix de revient (*)	PSO CAF	Part. de la commune	Tarifs	BV CAF (**)	BV Départ	Prix à payer par les familles
Allocataire CAF des Landes							
Avec BV; 0 à 357	187,20	18,60	108,60	60,00	42,00	9,00	9,00
Avec BV; 357,01 à 449			108,60	60,00	42,00	6,00	12,00
Avec BV; 449,01 à 621			106,60	62,00	36,00	7,40	18,60
Avec BV; 621,01 à 794			106,60	62,00	36,00	-	26,00
Avec BV; 794,01 à 820			99,60	69,00	30,00	-	39,00
Avec BV; 820,01 à 1000			99,60	69,00	30,00	-	39,00
Sans BV; 1000,01 à 1100			96,60	72,00			72,00
Sans BV; 1100,01 à 1200			91,60	77,00			77,00
Sans BV; 1200,01 à 1400			86,60	82,00			82,00
Sans BV; 1400,01 à 1800			81,60	87,00			87,00
Sans BV; 1800,01 à 3000			76,60	92,00			92,00
Sans BV; 3000,01 ET +			71,60	97,00			97,00
Non allocataire CAF des Landes							
Enfant placé chez assistant familial et/ou statut particulier (***)	187,20	0,00	108,60	60,00			60,00
sans QF	187,20	0,00	71,60	97,00			97,00

(***) Familles ukrainiennes titulaires d'une autorisation provisoire de séjour "bénéficiaires de la protection temporaire"


B -1 –Service jeunesse - Adhésion

ID : 040-214002735-20241223-DEC2024_10-AU

Adhésion annuelle d'un montant de 12,00 (douze euros) sur une période fixe du 1er septembre N au 31 août N+1, sans demi-tarif en cours d'année ni abandon de la période de date à date

B -2 – Service jeunesse – Sorties et activités
B-2. - Service jeunesse – Sorties et activités - journée

Tarif Journée -Département et hors Département (Prix de revient =coût moyen dont séjours)						
TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX	Prix de revient (**)	Tarif	PSO CAF	BV CAF	Participation de la commune	Prix à payer par les familles
Allocataire CAF des Landes						
avec BV, 0<QF<449	127,01 €	11,00 €	7,39 €	8,00 €	108,62 €	3,00 €
avec BV, 449,01<QF<794		11,50 €		6,00 €	107,62 €	5,50 €
avec BV, 794,01<QF<1000		12,00 €		3,00 €	108,12 €	9,00 €
sans BV, 1000,01 <QF<1200		13,00 €			106,62 €	13,00 €
sans BV, 1200,01 <QF<1400		13,50 €			106,12 €	13,50 €
sans BV, 1400,01 <QF<1800		14,00 €			105,62 €	14,00 €
sans BV, 1800,01 <QF<3000		15,00 €			104,62 €	15,00 €
sans BV, QF>3000,01		16,00 €			103,62 €	16,00 €
Non allocataire CAF des Landes						
Enfant placé chez assistant familial et/ou statut particulier (*)	127,01 €	11,00 €			116,01 €	11,00 €
sans QF	127,01 €	16,00 €			111,01 €	16,00 €

B-3. - Service jeunesse – Sorties et activités - demi-journée

Tarif Demi journée - Département et hors Département (Prix de revient = coût moyen dont séjours)						
TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX	Prix de revient (**)	Tarif	PSO CAF	BV CAF	Participation de la commune	Prix à payer par les familles
Allocataire CAF des Landes						
avec BV, 0<QF<449	63,50 €	5,50 €	3,70 €	4,00 €	54,31 €	1,50 €
avec BV, 449,01<QF<794		6,00 €		3,00 €	34,42 €	3,00 €
avec BV, 794,01<QF<1000		6,00 €		1,50 €	53,81 €	4,50 €
sans BV, 1000,01 <QF<1200		8,00 €			51,81 €	8,00 €
sans BV, 1200,01 <QF<1400		8,50 €			51,31 €	8,50 €
sans BV, 1400,01 <QF<1800		9,00 €			50,81 €	9,00 €
sans BV, 1800,01 <QF<3000		9,50 €			50,31 €	9,50 €
sans BV, QF>3000,01		10,00 €			49,81 €	10,00 €
Non allocataire CAF des Landes						
Enfant placé chez assistant familial et/ou statut particulier (*)	63,50 €	5,50 €			58,00 €	5,50 €
sans QF	63,50 €	10,00 €			53,50 €	10,00 €

(*) Familles ukrainiennes titulaires d'une autorisation provisoire de séjour "bénéficiaires de la protection temporaire"

(**) Les Coût sont basés sur les données 2023, ils ne prennent pas en compte les augmentations constatées en 2024



B-4. Séjours service jeunesse

(*) Les Coût sont basés sur les données 2023, ils ne prennent pas en compte les augmentations constatées en 2024

(**) Les participations des familles sont présentées sous réserve de communication des justificatifs et des droits aux BV (ATL) CAF et/ou du Département. Dans le cas contraire, leur participation est augmentée desdits bons vacances

Tarifs séjours extrascolaires jeunesse							
TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX	Séjour 2 jours						
	Prix de revient (*)	PSO CAF	Part. de la commune	Tarifs	BV CAF (**)	BV Départ Landes (**)	part. de la famille
Allocataire CAF des Landes							
Avec BV; 0 à 357	317,52	14,78	244,74	58,00	28,00	25,50	4,50
Avec BV; 357,01 à 449			244,74	58,00	28,00	18,40	11,60
Avec BV; 449,01 à 621			241,74	61,00	24,00	18,70	18,30
Avec BV; 621,01 à 794			241,74	61,00	24,00	11,38	25,62
Avec BV; 794,01 à 820			240,74	62,00	20,00	7,90	34,10
Avec BV; 820,01 à 1000			240,74	62,00	20,00	-	42,00
Sans BV; 1000,01 à 1100			230,74	72,00	-	72,00	
Sans BV; 1100,01 à 1200			228,74	72,00	-	72,00	
Sans BV; 1200,01 à 1400			226,74	72,00	-	72,00	
Sans BV; 1400,01 à 1800			230,74	72,00	-	72,00	
Sans BV; 1800,01 à 3000			226,74	76,00	-	76,00	
Sans BV; 3000,01 ET +			226,74	76,00	-	76,00	
Non allocataire CAF des Landes (***)							
Enfant placé chez assistant familial et/ou statut particulier (***)	317,52	0,00	259,52	58,00	-	-	58,00
sans QF	317,52	0,00	241,52	76,00	-	-	76,00



Tarifs séjours extrascolaires jeunesse							
TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX	Séjour 3 jours						
	Prix de revient (*)	PSO CAF	Part. de la commune	Tarifs	BV CAF (**)	BV Départ Landes (**)	part. de la famille
Allocataire CAF des Landes							
Avec BV; 0 à 357	476,28	22,17	370,11	84,00	42,00	35,70	6,30
Avec BV; 357,01 à 449			370,11	84,00	42,00	25,20	16,80
Avec BV; 449,01 à 621			367,11	87,00	36,00	24,90	26,10
Avec BV; 621,01 à 794			367,11	87,00	36,00	14,46	36,54
Avec BV; 794,01 à 820			364,11	90,00	30,00	10,50	49,50
Avec BV; 820,01 à 1000			364,11	90,00	30,00	-	60,00
Sans BV; 1000,01 à 1100			352,11	102,00	-	102,00	
Sans BV; 1100,01 à 1200			352,11	102,00	-	102,00	
Sans BV; 1200,01 à 1400			352,11	102,00	-	102,00	
Sans BV; 1400,01 à 1800			352,11	102,00	-	102,00	
Sans BV; 1800,01 à 3000			343,11	111,00	-	111,00	
Sans BV; 3000,01 ET +			343,11	111,00	-	111,00	
Non allocataire CAF des Landes (***)							
Enfant placé chez assistant familial et/ou statut particulier (***)	476,28	0,00	392,28	84,00	-	84,00	
sans QF	476,28	0,00	365,28	111,00	-	111,00	

(***) Familles ukrainiennes titulaires d'une autorisation provisoire de séjour "bénéficiaires de la protection temporaire"

Article 2 : que la présente décision abroge et remplace la décision n° 2023/12bis prise le 21 décembre 2023 sur le même sujet, les nouveaux tarifs entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Article 3 : que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable Public de Saint Vincent de Tyrosse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à SAINT MARTIN DE SEIGNANX, le 23 décembre 2024

Julien FICHOT, Maire,

